

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

**EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 27

AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, M. Boucard, M. Ceccoli, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Dive, M. Duparay,
M. Ray et M. Thiériot

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 15 à 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce bloc introduit une procédure parallèle au droit commun des concentrations, en imposant une consultation systématique du régulateur sectoriel, une suspension automatique des délais d'instruction et des critères supplémentaires d'analyse. Il en résulte un empilement de contrôles administratifs dans un secteur déjà fortement régulé au niveau national et européen. Une telle complexification est susceptible de pénaliser la capacité d'investissement et de restructuration des groupes français face à la concurrence internationale.